

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>23082</b></p>
---	---	---

**SEANCE du : 24 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 avril 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Sandrine DELUGEAU à Pierre BUREAU	Anne ROUX à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Bruno BODIN à Stéphanie FILLON	

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



**Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée AH N° 55, située 15, Rue Malabry - Stade Alain Métayer – SITE 2, commune de BRESSUIRE (79300), à la société VALOCÎME SAS.**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 51 m<sup>2</sup> environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ACCEPTER** le principe de changement de locataire.
- **DE DONNER** en location pour une durée de 12 ans à effet du 01/01/2027, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 51 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle cadastrée AH N° 55.
- **D'ACCEPTER** le montant de l'indemnité de réservation de 800 € (200 € versés à la signature + 3 x 200 €/an).
- **D'ACCEPTER** un loyer annuel de 3 500 € (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujéti) avec une indexation fixe annuelle + 0,5%.
- **D'ACCEPTER** une réévaluation du loyer annuel forfaitaire et global de 500 € suite à l'arrivée d'un nouvel opérateur.
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tout document se rapportant à ce dossier.

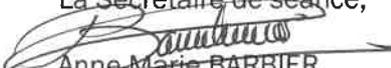
Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230424-DG\_DEL\_2023\_082-DE  
Date de télétransmission : 27/04/2023  
Date de réception préfecture : 27/04/2023

2023-

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

  
Anne-Marie BARBIER

Le Maire

  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230424-DG\_DEL\_2023\_082-DE  
Date de télétransmission : 27/04/2023  
Date de réception préfecture : 27/04/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 27 AVR. 2023